

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AE531

présenté par

M. Julien-Lafferrière, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot,  
M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, M. Villani, M. Pellois, Mme De Temmerman, M. Gouttefarde,  
Mme Sylla et Mme Sarles

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la deuxième phrase de l'alinéa 68, substituer aux mots :

« et à laquelle elle apporte un soutien financier accru »,

les mots :

« , à laquelle elle apporte un soutien financier accru et dont elle soutient le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire mention du « 13ème programme général de travail de l'OMS ».

Dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19 d'une part et l'annonce, par l'administration Trump, du retrait du soutien des américains à l'OMS d'autre part, il semble plus que jamais indispensable de réaffirmer le soutien de la France à cette instance clé de coopération sanitaire à l'échelle internationale, dont l'importance du rôle n'est plus à prouver, tant pour gérer les crises épidémiques, que pour contribuer à réaliser les objectifs de développement durable.

Le 13ème programme général de travail de l'OMS pour 2019-2023 s'articule autour de 3 objectifs: faire en sorte que, d'ici 2023, un milliard de personnes supplémentaires bénéficient de la couverture sanitaire universelle; un milliard de personnes supplémentaires soient mieux protégées dans les situations d'urgence sanitaire; et un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être.

Dans un monde exsangue, il semble donc essentiel que le projet de loi mentionne le 13ème programme général de travail de l’OMS pour 2019-2023 qui, selon les estimations de l’OMS, devrait permettre de sauver 29 millions de vies.